

28 juin 2013 - n° 23
130053

NAVETTE DES CRETES – CONVENTION DE PARTENARIAT 2013 - 2015

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges fait partie des villes portes et communautés d'agglomérations du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges aux côtés de Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Lure, Luxeuil-les-Bains, Remiremont et la communauté d'agglomération de Belfort.

Chaque année, durant la saison estivale, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges met en place la Navette des Crêtes qui combine transport en commun et découverte du patrimoine Vosgien à travers la route des Crêtes, en partant de Saint-Dié-des-Vosges et en passant par le Col du Bonhomme et le Lac Blanc. Cette navette circulera du 7 juillet au 1er septembre 2013 les dimanches et jours fériés.

La convention de partenariat est conclue pour une période de trois ans, afin de pérenniser ce dispositif par la recherche de nouveaux financements et une augmentation des recettes. Ainsi, les Offices de Tourisme pourront mettre en place des produits touristiques comprenant le ticket de transport (ex : court-séjour).

Le budget prévisionnel de la Navette des Crêtes s'élève à 104 884 € TTC pour la saison 2013. En tant que ville-porte, Saint-Dié-des-Vosges participe aux frais de financement de ce moyen de transport à hauteur de 1 733 € pour l'année 2013.

Le Conseil Général est un partenaire important qui a su négocier les tarifs pour les montées vers les crêtes avec ses délégataires dans le cadre du marché de transport du Conseil Général. Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges assume, quant à lui, la gestion des transports sur les crêtes.

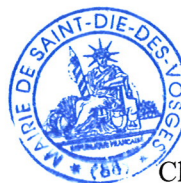
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention de partenariat 2013 – 2015 relative à la Navette des Crêtes,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
